Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260321-260308-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de GUINGAMP

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-03-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15 ***Convocations le 17/3/2026***
Votants : 15

Objet : Election du Maire

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix-sept heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - C.BANIEL L.TURBAN - T.BERTHAUD - A.GAUTIER - A.LE MEHAUTE - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - P.SYLVESTRE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC

Secrétaire de séance : A.LE MEHAUTE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Monsieur NICOLAS rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel à candidatures, Monsieur Cyril NICOLAS, maire sortant ; présente sa candidature au poste de maire.

Puis il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260321-260308-DE

A obtenu :

Monsieur Cyril NICOLAS : 12 suffrages (douze)

Monsieur Cyril NICOLAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Adrien LE MEHAUTE